

AVIS DE DÉCLARATION SANS SUITE - CONSULTATION RELATIVE AU PROGRAMME DE TRAVAUX, DE FOURNITURE ET POSE DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE DU TERRITOIRE DE L'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

Le Président de Eau du Morbihan,

Objet du marché :

Programme de travaux 2023 pour la fourniture et pose de réseaux d'eau potable sur le territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté n°: 2023-5014-001

Catégorie :

Marché public de travaux

Nom et adresse du représentant de l'entité adjudicatrice :

Monsieur le Président, Dominique RIGUIDEL

Eau du Morbihan

27 rue de Luscanen

56001 VANNES CEDEX

Type de procédure :

Marché a procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Décision :

Le représentant de l'entité adjudicatrice décide de déclarer la consultation sans suite pour un motif d'intérêt général. Dans le cas de l'espèce, le motif est fondé sur une raison économique, En effet, toutes les offres reçues dépassent les estimations budgétaires.

Voies et délais de recours :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Fait à Vannes, le 16/03/2023



Le Président,

Dominique RIGUIDEL.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

